

29 août 2014- n° 11  
140087

**DELEGATION DE SERVICES PUBLICS – TRANSPORTS URBAINS – FONDS D'APPEL A LA CONCURRENCE**

L'autorité de la concurrence des transports urbains a autorisé le rapprochement des groupes Veolia Transport et Transdev à condition que ce dernier finance un fonds d'animation de la concurrence (6,54 millions d'euros). Ce fonds a pour but d'intensifier la concurrence en accroissant le nombre de candidats potentiels à l'exploitation de réseau de transport urbain, et ce, entre 2012 et 2016.

Ce fonds est géré par Natixis, qui a été nommé et agréé par l'autorité de la concurrence pour une gestion impartiale et dans le respect des règles de la concurrence.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges est éligible au bénéfice du Fonds d'Animation de la Concurrence à hauteur d'une somme maximale de 65 000 euros (décision n°2010-DCC-198 de l'autorité de la concurrence), répartis comme suit :

- contribution aux frais supportés en matière de services d'A.M.O. (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), pour une enveloppe maximale de 15 000 euros ;

- participation à l'indemnisation des frais de réponses aux consultations exposés par des candidats (non sortants) ayant remis une offre recevable et détaillée non retenue, pour une enveloppe maximale de 50 000 euros.

A ce titre, la Ville souhaite engager une A.M.O. pour définir la procédure la mieux adaptée à l'exploitation de son réseau de transport urbain, dont le contrat de délégation de service public arrive à échéance le 31 août 2015.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

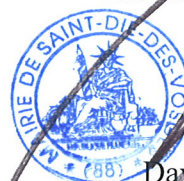
- AUTORISE le Maire :

\* à engager une A.M.O. pour définir la procédure la mieux adaptée à l'exploitation de son réseau de transport urbain,

\* à signer tous documents se rapportant à cette démarche.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 29 août 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 33

Procuration ..... 1

Absence..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT (*procuration à Jean-Paul BESOMBES jusqu'au point n° 17*), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN (*procuration à Claude KIENER à partir du point n° 3*), Johann RUH, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI

Excusé et a donné procuration :

Issam BENOuada

à Françoise LEGRAND

Absente :

Nathalie TOMASI

-----  
Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----